

L'Ile aux Enfants ("L'école")

Principe de lutte contre le racisme

Introduction

L'école ne tolère aucune forme de discrimination ou harcèlement basés sur le sexe, la race, la religion, l'âge, l'infirmité ou les préférences sexuelles d'un individu. Toute plainte sur la discrimination ou le harcèlement de quelque forme qu'il soit sera traitée avec sérieux et examinée consciencieusement.

Nous nous efforçons de créer un environnement sécurisé et sécurisant (pour tous les membres de l'école, enfants comme adultes) dans lequel tous peuvent accéder à la réussite indépendamment de leur nationalité ou ethnicité.

Racisme

Le harcèlement raciste consiste à viser un enfant parce qu'il représente un certain groupe social ou ethnique. Le harcèlement raciste blesse donc non seulement la victime mais aussi les élèves du même groupe et leurs familles. Les incidents peuvent inclure :

- Les insultes verbales: injures, propos racistes, plaisanteries racistes et imitations blessantes ;
- Les menaces physiques ou les attaques;
- le port de badge ou d'insignes provocateurs ;
- apporter des prospectus, bandes dessinées ou magazines racistes à l'école;
- inciter ses camarades à se comporter de manière raciste,
- les graffiti ou autres insultes écrites de nature raciste – celles-ci peuvent être envers la nourriture, la musique, la façon de s'habiller ou les coutumes ethniques ;
- le refus de coopérer en classe ou en récréation.

Les stratégies de l'école pour combattre le racisme.

Le règlement de l'école a pour objectif d'assurer l'égalité des chances pour l'éducation pour tous les enfants. Elle recherche aussi à développer la prise de conscience du racisme implicite et encourage l'utilisation d'un langage et d'une terminologie correcte.

Les stratégies suivantes peuvent s'appliquer en cas de comportement raciste :

- Le règlement anti-harcèlement de l'école s'applique en cas de harcèlement raciste.
- Les incidents racistes seront inscrits dans un registre (registre des incidents). Le nom du fautif y sera noté.
- L'école pense que même les enfants jeunes peuvent comprendre les conséquences de leurs actions.
- L'école écoute les enfants avec attention en leur donnant la possibilité d'exprimer leurs opinions et leurs avis.
- L'école agit immédiatement et avec attention suite à un incident de nature raciale en suivant ses règlements internes (anti harcèlement, comportement et discipline, plaintes)
- L'école travaille avec les parents et l'information concernant ces incidents sera mise à la disposition des familles concernées.

Ce document a été produit pour clarifier le règlement interne de l'école, et en informer les parents ou adultes responsables. Il n'étend ni ne réduit les droits contractuels ou légaux qui régissent les rapports entre l'école et les parents. Son contenu est à utiliser en toute bonne foi, mais n'a pas de valeur juridique. L'école se réserve le droit de faire des changements aux dispositions ci-dessus si elle le considère nécessaire pour raisons légales, administratives ou pédagogiques.

FF/11/07 (« Race equality policy »)